

***Ecrire, décrire, traduire :***

***l’exclusion***

***dans la langue, la littérature, l’imaginaire et la société***

 Le concept de l’**EXCLUSION** fait l’objet d’une exploration scientifique qui s’échelonnera sur trois ans et comportera les manifestations suivantes :

1. **Séminaire**

Suivant un rythme mensuel, ce séminaire est un espace fédérateur de réflexions et d’échanges scientifiques entre les différentes spécialités et domaines de recherche du LIS. Il est ouvert à tous les enseignants- chercheurs, doctorants et mastérants (membres du LIS ou extérieurs) pour partager leurs travaux et entretenir des liens scientifiques sur la question de **l’exclusion.** Les travaux académiques proposés pourraient prendre toute forme. On pourrait présenter un concept théorique, un cas pratique, une lecture critique, aperçu historique, entrée encyclopédique, analyse littéraire, traitement linguistique/ terminologique... Toutes les contributions seront les bienvenues, les approches interdisciplinaires étant fortement encouragées.

**I.1. Dates**

 Le séminaire aura en 2023-24 selon le calendrier suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| 26/10/2023 | 18h00-19h30 |
| 23/11/2023 | 18h00-19h30 |
| 25/01/2024 | 18h00-19h30 |
| 22/02/2024 | 18h00-19h30 |
| 21/03/2024 | 18h00-19h30 |
| Une séance fin avril ou fin mai | 18h00-19h30 |

D’autres séances seront planifiées en 2024-2025, puis 2025-2026.

**I.2. Modalités pratiques :**

1. Le format du séminaire prévoit :
* Deux interventions, chacune de 25 minutes
* 10 mn. débats, questions / réponses ;
* Les 20 minutes restantes seront à la disposition des doctorants/ mastérants pour poser les questions d'ordre méthodologique, théorique.
1. Le séminaire sera hybride (présentiel et distanciel). Le lien sera envoyé au moment venu.
2. Il est ouvert aux chercheurs travaillant sur la thématique de l’exclusion, en civilisation, sociologie, art et littérature, et linguistique, toutes les aires culturelles et linguistiques françaises, romanes et arabophones confondues.
3. Les propositions de participation sont à envoyer à Sylvie Hanicot-Bourdier, Rachel Monteil et Nejmeddine Khalfallah avant le 11 septembre 2023 pour une participation à l’une des séances programmées entre octobre 2023 et mai 2024. (sylvie.hanicot-bourdier@univ-lorraine.fr, rachel.monteil@univ-lorraine.fr, nejmeddine.khalfallah@univ-lorraine.fr)
4. **Une journée d’étude (2024)** :

Afin de défricher le terrain, une journée d’étude sera organisée en automne 2024. Elle aura pour objectif de définir le concept de l’exclusion et d’indiquer les faits afférents dans les disciplines concernées (civilisation, art et littérature, linguistique). Elle visera également à tracer les limites théoriques de cette notion, qui se différencie d’autres concepts proches, tels que la *marginalisation*, le *bannissement* ou *la mise à l'écart*…et tant d’autres principes similaires.

 Nous mettrons donc à profit cette Journée pour déterminer le cadre théorique du concept, ses cas pratiques et les principales approches qui ont été élaborées dans les diverses disciplines, afin d’édifier, éventuellement, une nouvelle approche, puisqu’il s’agira de mettre en œuvre une approche analytique et d’en tester l’efficacité dans nos disciplines respectives afin d’apporter un éclairage, que nous espérons nouveau, sur les faits étudiés.

* Les propositions de communications sont à envoyer à Sylvie Hanicot-Bourdier, Rachel Monteil et Nejmeddine Khalfallah avant le 11 janvier 2024  (sylvie.hanicot-bourdier@univ-lorraine.fr, rachel.monteil@univ-lorraine.fr, nejmeddine.khalfallah@univ-lorraine.fr)
1. **Colloque international (2025)**

 Ce Colloque sera une importante Manifestation scientifique qui se réfèrera aux travaux préparatoires de la journée d’étude et des séminaires qui auront été organisés courant 2023-2024. Il sera l’occasion de présenter des travaux aboutis avec des cadres théoriques consolidés et des analyses de cas précis.

1. **Publication de référence (2026)**

 L’ensemble des communications, interventions, travaux pratiques portant sur l’exclusion qui auront été présentés lors de ces manifestions feront l’objet d’une sélection scientifique pour constituer la trame d’une publication de référence au sujet de l’exclusion.

Un comité de lecture et un comité scientifique seront constitués.

**Argumentaire**

***Ecrire, décrire, traduire :***

***l’exclusion***

***dans la langue, la littérature, l’imaginaire et la société***

Cette thématique de recherche a pour objet d’explorer le concept d’exclusion, tel qu’il se manifeste dans la langue, la littérature, les arts, et la civilisation, toutes langues et aire culturelles romanes, hispanophones et arabophones confondues.

La thématique de l’exclusion pourrait se décliner sous diverses formes, mais elle se fonde sur une même idée constante : la présence d’une instance/ d’un pouvoir qui revendique le droit d’exclure les autres parties/ acteurs à cause d'une quelconque non-conformité à un référent préétabli.

 Ce phénomène touche à la fois les individus, les mots et les idées ; à chaque instant de l’histoire, l’instance dominante met à l’écart ces éléments en les considérant comme contraires à l’idéologie en vigueur. Elle déclenche alors un « discours » justifiant cette exclusion, observable et analysable dans plusieurs disciplines et par plusieurs méthodologies. L’exclusion du non-humain de la sphère du discours qui s’ajoute aux sans-voix de la société humaine - la nature, les plantes et les animaux ne pouvant prendre la parole - pourra également faire partie des thématiques abordées.

1. **IMAGE ET REPRÉSENTATIONS DE L’EXCLUSION À TRAVERS LES ARTS, LA LITTÉRATURE ET LA CIVILISATION**

Produit d’une société et d’une culture données et constitutive de l’ordre social, l’exclusion évolue dans l’espace et dans le temps. Aussi, selon Michel Foucault, une société se définit principalement par ce qu’elle rejette, l’exclusion participant à la régulation de la société.

D’un point de vue civilisationniste, à une époque où se développe le discours d’inclusion et de lutte contre les discriminations de tout genre, la thématique de l’exclusion interrogera les normes et valeurs sociétales en portant le regard sur la place des exclus, des marginaux et des invisibles. S’interroger sur les raisons, les modes de fonctionnement et les conséquences de l’exclusion, qu’elle soit d’ordre physique, éthique, sexuel ou intellectuel, permettra de faire ressortir les structures mentales de nos sociétés. Mais, au-delà de l’intolérance et d’une marginalité subie, la revendication d’une exclusion assumée par une minorité qui désire rompre avec les conventions sociales sera également au cœur de cette thématique de recherche.

Se faisant écho des préoccupations sociétales de leur époque, de nombreuses œuvres littéraires mettent en scène des personnages en situation d’exclusion, qu’il s’agisse d’une exclusion sociale, mentale ou morale. Aussi, la figure du marginal, la volonté de lui donner la parole, mais aussi les lieux de l’exclusion occupent une place centrale dans la littérature sociale qui interroge les fondements et fonctionnements de nos sociétés. Mais s’intéresser à l’exclusion en littérature, c’est aussi entrevoir les grands absents, les « sous-représentés » du champ littéraire. En fonction des époques et des espaces géographiques, quels genres littéraires, quels écrivains appartiennent à la marge ? Quelles sont les raisons esthétiques, mais aussi historiques, sociales et politiques de cette mise à l’écart ? Ainsi, les processus d’exclusion et d’inclusion des auteurs, des œuvres et des genres littéraires (écriture de jeunesse, bande dessinée, écriture gay, le roman noir, l’écriture sociale…) feront intégralement partie de ce projet. Enfin, la thématique de l’exclusion pourra également se décliner à travers l’écriture et la représentation technique de la marge.

1. **EXCLUSION DANS LES ETUDES DICTIONNAIRIQUES, TERMINOLOGIQUES ET TRADUCTIQUES**

L’exclusion lexicale désigne ce processus par lequel un système linguistique décide de bannir un mot/ un terme ou une expression, non pas pour des raisons phonétiques, morphologiques, ni à cause de leur caractère désuet. C’est plutôt pour des raisons idéologiques qu’un pouvoir politique, religieux ou social décide de bannir de l’usage, parfois sous-peine de poursuites, des mots qu’il juge inappropriés, voire prohibés. À titre d’exemple, on pense à des mots comme « race », exclu de la Constitution française suite à un vote unanime de l’Assemblée Nationale (Juillet 2018), au mot « nègre » dont la simple prononciation est passible sinon d’une peine légale, du moins d’une désapprobation sociale. Plus récentes encore, les corrections de certaines phrases de l’œuvre d’Agatha Christie, telles que : « Dix petits nègres » désormais renommée : « Ils étaient dix ».

Il s’agit d’une sous-catégorie d’un phénomène plus large : des acteurs sociaux interviennent pour officialiser la disparition de certains mots à cause de leurs charges contraires au système axiologique établi à une époque bien déterminée. Cette exclusion est donc un processus volontaire, conscient et assumé par les autorités politiques, animées d’un discours idéologique.

Les linguistes, par leur théorisation, et les locuteurs dans leur usage spontané, ne font qu’obtempérer, en consacrant ainsi cette interdiction ; ce qui crée le statut de « l’exclu lexical ». Cette démarche ouvre la relation entre droit et choix lexicaux : l’idéologie mobilise le pouvoir législatif et juridique pour interdire l’usage (oral ou écrit) d’un tel ou tel mot. On produit ensuite un arsenal juridique pour mettre en application cette interdiction.

Les exemples de cette exclusion sont tellement nombreux et révélateurs d’une action sociale, constante à travers l’histoire humaine. Elle implique un pouvoir en place et un système de valeurs. Ex. Pendant la Révolution française, on a interdit les mots relatifs à la monarchie ; ils ont été remplacés par ceux qui se réfèrent à la république et la citoyenneté. De même que lors de la Révolution bolchévique, on a banni le vocabulaire de la bourgeoisie pour le remplacer par celui du communisme et de ses arsenaux terminologiques. Dans les dures laïcités, on invite à écarter les mots renvoyant à la religion, considérés désormais comme heurtant l’espace public.

 Tous les champs de l’activité humaine s’organisent donc autour de cette dualité (norme vs. Déviation, inclusion vs. exclusion). Les déviants seront exclus puisqu'ils menacent la cohérence de la référence et affectent son statut normatif. Cependant, les mots, les individus exclus pourraient afficher une résistance et éventuellement revenir sous une nouvelle forme, avec d’autres sens, d’autres statuts.

L’originalité de notre approche est d’analyser les arguments/ arguties/prétextes par lesquels les représentants de la norme décrètent un mot/ un individu comme exclu. Ainsi, certains mots/individus seront bannis du « système » en vue de la « démonstration » élaborée par les acteurs sociaux qui décrètent ce statut.

**Exemples de domaines dans lesquels peut se vérifier la notion d’exclusion :**

* Exclusion et idéologie
* Le droit d’exclure
* L’exclusion dans la famille, la société, la politique
* Exclus, marginaux, bannis : quelles nuances ?
* Les exclus des dictionnaires
* La langue : outil d’exclusion ?
* Littérature de l’exclusion
* Les œuvres exclues (entrainant parfois l’exclusion de leur auteur…)

Même si, de prime abord, votre champ de recherche ne semble pas être proche de cette thématique, il suffit de creuser un peu ! Plusieurs voies s'ouvriront ; toutes les activités humaines sont régies par la dualité (norme vs. dérive), et l’exclusion est le principal mécanisme qui fait opérer cette dualité. Les instances officielles excluent, explicitement ou implicitement, les éléments (individus, faits, mots…,) considérés comme déviants, différents, faux…Et ce sont ces formes et principes d’exclusion que nous tenterons de démasquer suivant en essayant de répondre à la question : ***Qui exclut qui et pourquoi ?***

***Bibliographie :***

CHARMEUX, Eveline, Le “Bon” Français... et les autres : normes et variations du français d’aujourd’hui, Toulouse : Éd. Milan, 1989.

TRIMAILLE, Cyril ; ÉLOY, Jean-Michel (sous la direction de), Idéologies linguistiques et discriminations, Paris : Éd. L’Harmattan, 2012, 268 p. ; Blanchet, Philippe, “Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques”, in : BULOT, Thierry (sous la direction de), Normes et discriminations : frontières, espaces et langues, Cahiers Internationaux de Sociolinguistique, n°4, 2013, pp. 27-36.

Calvet, Louis-Jean, La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris : Éd. Payot, 1987, 300 p. ; Calvet, Louis-Jean, Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie, Paris : Éd. Payot, 2001, 236 p.

Poche, Bernard, Les langues minoritaires en Europe, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2000,

Alim, H. Samy, John Rickford, and Arnetha Ball (Eds.). (2016). Raciolinguistics: How language shapes our ideas about race. New York: Oxford University Press.

Blackledge, Adrian (2000). « Monolingual ideologies in multilingual states: Language, hegemony and social justice in Western liberal democracies. » Estudios de Sociolingüística, vol. 1, no 2, pp. 25-45.

De Beaugrande, R. (1997). Society, education, linguistics, and language: Inclusion and exclusion in theory and practice. Linguistics and Education, 9(2), 99-158.

**Sylvie HANICOT-BOURDIER,** Rachel MONTEIL et Nejmeddine KHALFALLAH.